

Paris, le 29 juin 2020.

**PROCIREP & ANGOA : UN NIVEAU ELEVE DE REPARTITION DE DROITS EN 2019
ET DES OBJECTIFS CONFIRMES POUR 2020**

Lors de leurs Assemblées Générales qui se sont tenues à huis clos ce lundi 29 juin 2020 sous la présidence d'Alain SUSSFELD, les associés de la **PROCIREP** (société des producteurs de cinéma et de télévision en charge de la gestion des droits copie privée) et de **L'ANGOA** (société des producteurs en charge de la gestion des droits de retransmission de programmes TV par des opérateurs tiers) ont approuvé à une large majorité les rapports de transparence et l'ensemble des résolutions soumises au vote.

Les deux sociétés de gestion collective des producteurs de cinéma et de télévision ont annoncé avoir distribué en 2019 un total consolidé de 77,5 M€ de droits, dont 15,5 M€ attribués au titre des aides sélectives à la production et au développement d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles, pour des collectes totales de 72 M€ au cours de ce même exercice, et ce dans un contexte de maîtrise des frais de gestion pratiqués.

Elles ont par ailleurs confirmé leurs objectifs de répartition de droits pour 2020, grâce aux mesures mises en œuvres afin d'assurer la continuité des services dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid-19 : hors avances sur droits mises en place par la PROCIREP fin mars, elles prévoient de distribuer à nouveau un total consolidé de plus de 77 M€ de droits (dont 13 M€ d'aides sélectives).

La PROCIREP a ainsi fait part d'un **total de droits copie privée distribués de 39 M€ en 2019**, dont 11,5 M€ au titre des aides sélectives à la production et au développement d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Le total des droits collectés a quant à lui été d'un peu plus de 34 M€, en baisse par rapport à 2018 (39 M€), comme cela avait été anticipé du fait de la disparition progressive des régularisations exceptionnelles de droits sur années antérieures. Les perspectives 2020 tablent à nouveau sur une baisse, sous l'effet combiné de la **baisse des perceptions courantes** et de la crise sanitaire liée au Covid-19. Pour autant, les objectifs de répartition de droits pour 2020 ont été confirmés à plus de 38 M€ (dont 10,5 M€ au titre des aides sélectives à la création).

L'ANGOA a de son côté fait état d'une **progression de ses collectes totales de droits**, qui atteignent un niveau record de près de 38 M€, lié à 12 M€ de remontées de droits AGICOA hors de France dont une partie significative ne sera cependant pas récurrente en 2020. Les perceptions auprès des opérateurs du câble, du satellite & de l'ADSL en France restent quant à elles stables, aux alentours de 21 à 22 M€ par an.

Les **répartitions de droits de retransmission en 2019 ont approché leur niveau record de 2018, à 38,5 M€** (dont 4 M€ au titre des aides sélectives à la production et au développement d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles). Elles devraient à nouveau dépasser 39 M€ en 2020, malgré la baisse des aides sélectives ANGOA liée aux moindres prescriptions constatées désormais.

Contact : Idzard VAN DER PUYL – Tél.: 01.53.83.91.85/83 – Mèl : ivdp@procirep.fr

PROCIREP & ANGOA – 11bis, rue Jean Goujon – 75008 Paris – Web : www.procirep.fr